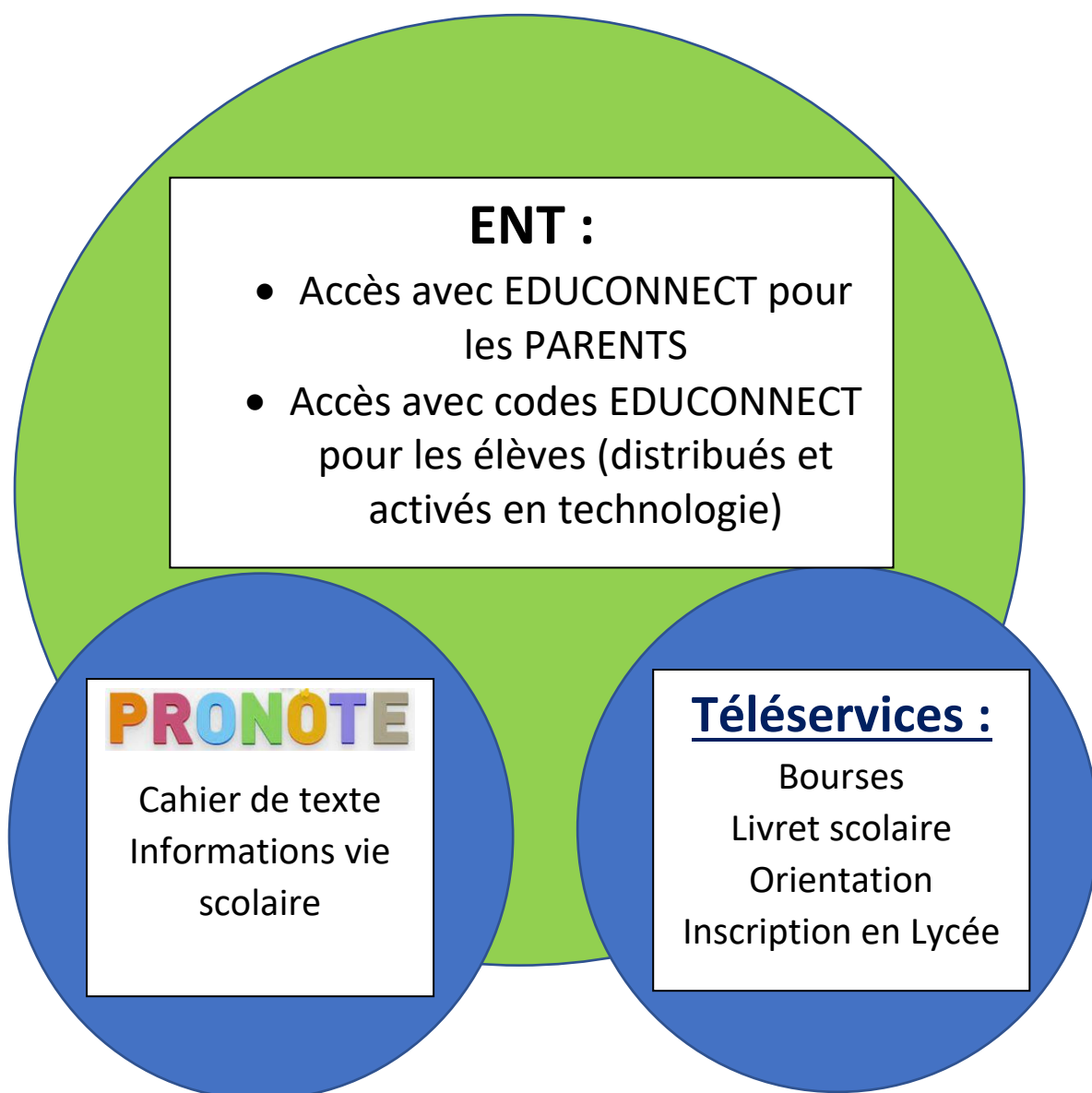


# L'ENT :

## ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

### Définition ?

C'est une plateforme qui permet d'accéder à plusieurs services sans avoir besoin de s'identifier à nouveau :



Pour accéder à l'ENT cliquez sur le lien suivant :

<https://garenne-isere.ent.auvergnerrhonealpes.fr/>



Vous voulez vous connecter à l'ENT en tant que :

Elève ou parent

Enseignement agricole

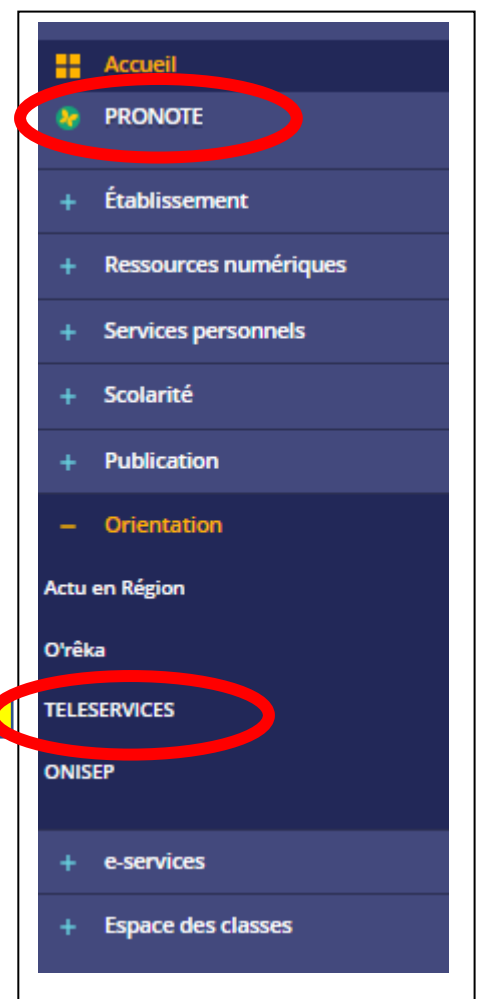
+ Enseignant

+ Personnel non enseignant

+ Personnels de collectivité

Autres comptes et invités

[Valider](#)



**En fonction des « campagnes » ouvertes par l'institution d'autres services apparaissent au cours de l'année :**

- Au début de l'année = bourse
- Plus tard les 2 phases de la procédure d'orientation
- Le service affectation
- Les résultats du DNB
- ...

# DNB Session 2026

Le DNB ne sera pas obligatoire pour passer au lycée

- **Un nouvel équilibre est également instauré entre contrôle continu et épreuves terminales** : ces dernières comptent désormais pour 60 % de la note finale (contre 50 % pour la session 2025), tandis que le contrôle continu représente 40 % (contre 50 % jusqu'alors).



## Control continu :

**La note de contrôle continu est calculée à partir des moyennes annuelles sur 20 de toutes les disciplines** (toutes au même coefficient) obtenues par les élèves en classe de 3e, et non plus à partir des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Discipline	Moyenne	coef
Maths	12	2
EPS	13.5	2
Technologie	8	2
Arts Plastiques	11	2
Français	15	2
...	...	2



Moyenne  
générale annuelle  
/20

# Les épreuves de l'examen terminal

## Quatre épreuves écrites

Les épreuves écrites portent sur :

- le **français**, *coefficient 2* (3h) : à partir d'un extrait de texte littéraire et éventuellement d'une image, évaluation des compétences linguistiques (grammaire - dont réécriture, lexicque, etc.) et des compétences de compréhension et d'interprétation + dictée + rédaction ;
- les **mathématiques**, *coefficient 2* (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'algorithmique ;
- **l'histoire et la géographie**, *coefficient 1,5* et **l'enseignement moral et civique**, *coefficient 0,5* (2h) : analyse et compréhension de documents + utilisation des repères historiques et géographiques + mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique ;
- les **sciences**, *coefficient 2* (1h, 2 disciplines sur les 3) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie.

## Une épreuve orale

L'épreuve orale porte sur un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs : elle permet notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale et est évaluée sur 20.

L'épreuve orale peut se dérouler selon deux modalités :

- soit, via un **entretien individuel** de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien) ;
- soit, via un **entretien collectif** de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).

Les candidats individuels ne passent pas d'épreuve orale.

**Les épreuves de l'examen donnent lieu à une moyenne sur 20 comptant pour 60 % du résultat final.** Chacune des épreuves terminales est notée sur 20

## En option

Les élèves ayant suivi un **enseignement facultatif** (langues et cultures de l'Antiquité, langues ou chant choral) bénéficient en outre de l'ajout des points supérieurs à 10 de la moyenne obtenue dans l'un de ces enseignements au total des moyennes (sous réserve que la moyenne de contrôle continu ne dépasse pas 20 sur 20).

**L'élève est reçu quand la moyenne finale obtenue est égale ou supérieure à 10 sur 20**

## MENTIONS

Selon le total des points obtenu, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions : "assez bien", "bien", "très bien" ou "très bien avec les félicitations du jury". Les mentions "bien", "très bien" et "très bien avec les félicitations du jury" permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite.

Il obtient la mention :

- **Assez bien** moyenne au moins égale à **12/20**
- **Bien** moyenne au moins égale à **14/20**
- **Très bien** moyenne au moins égale à **16/20**
- **Très bien avec les félicitations du jury** moyenne au moins égale à **18/20**



**Pour l'ensemble de la procédure il est indispensable qu'au moins un parent est un compte EDUCONNET ACTIF**

## **De quoi parle-t-on ?**

### **ORIENTATION :**

#### **3 types (voies) d'orientation possibles**

- La seconde Générale et Technologique
  - La seconde professionnelle
    - Le CAP

Le conseil de classe / le chef d'établissement / la commission d'appel se prononce sur l'orientation

### **AFFECTATION :**

**C'est la classe dans laquelle votre enfant sera inscrit en lycée**

=

#### **Une formation / un établissement**

- 2nd Pro gestion/administraion au lycée Herriot
  - CAP IMTB au lycée Buisson
  - 2GT au lycée au lycée Harriot

C'est l'application AFFELNET qui gère l'affectation de tous les élèves de l'académie



## **S'informer tout au long de l'année**

- Ne pas attendre le mois de juin pour se demander ce que l'on veut faire après la 3ème
- Le collège a construit un parcours avenir destiné à apporter des connaissances, à faire vivre des expériences, à rencontrer des acteurs et organise le dialogue avec les familles.
- Il est de la responsabilité des familles et des élèves d'aller chercher plus d'informations possible :
  - Les rencontres parents/professeurs
  - Les réunions d'informations
  - Rendez-vous avec la PsyEN au collège ou au CIO
  - Portes ouvertes des établissements
  - Mondial des métiers
  - Recherche de patron pour l'apprentissage
  - Les sites internet (ONISEP)
  - ...

# La procédure d'orientation-affectation

## 2 étapes

### 1. La phase des vœux provisoires d'orientation (à la fin du premier semestre)

- La famille formule 1 ou 2 ou 3 vœux provisoires d'orientation
- Le conseil de classe formule un avis provisoire pour chacun des vœux exprimés :
  - Favorable
  - Réservé
  - Défavorable

### 2. La phase des vœux définitif d'orientation et des choix d'affectation (A la fin du deuxième semestre)

- La famille formule de 1 à 10 vœux d'affectation :
- Le conseil de classe fait une proposition d'orientation :
  - Si favorable avec les voies d'orientation correspondantes aux vœux d'affectation, cette proposition devient une décision d'orientation et les vœux d'affectation sont conservés.
  - Si défavorable, avec les voies d'orientation correspondantes à certains vœux d'affectation les vœux d'affectation concernés sont supprimés.
    - 2 possibilités
      - Accord de la famille avec la proposition du conseil de classe

- Désaccord :
  - Prendre rdv avec le chef d'établissement pour un temps de dialogue. A l'issue le chef d'établissement prend une décision d'orientation
    - Accord
    - Désaccord
      - Maintien en 3ème
      - Ou appel devant la commission : la décision de la commission d'appel est définitive :
        - Accord
        - Maintien en 3<sup>ème</sup>

## **Une fois la décision d'orientation arrêtée. L'élève va être (ou non) affecté dans un lycée par l'application AFFELNET.**

Comment cela fonctionne

- Pour la 2nd GT l'affectation est « automatique » sur le lycée de secteur. ATTENTION il faut quand même demander l'établissement (=faire 1 vœux d'affectation).
- Pour la voie Professionnelle (seconde Pro ou CAP) les places sont limitées. Les élèves sont classés en fonction de leurs résultats

Exemple : S'il y a 30 places ce sont les 30 « meilleurs » scores qui seront affectés.

Les résultats de l'affectation sont connus à la fin du mois de juin

A l'issue du tour principal certains élèves peuvent être non affectés. Ils seront tous reçus avec leur famille par le chef d'établissement pour participer à d'autre tour d'affectation.